

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00456

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE. M. Bernard BONNET, CADEGROS, André CHARBONNIER, M. Régis M. M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, PERDRIAU. Jean-Michel PAUZE. M. Gaël M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME, M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH, M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS, M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, Christian FAYOLLE, Jean-Claude FRANCOIS. M. FLACHAT, M. Luc Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK, Yves LECOCQ. M. Yves MORAND. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet éligible au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 29 126 €. Il se répartit comme suit :

- une aide au syndicat des copropriétaires de 17 500 € pour un montant global de travaux de 304 689 € HT ;
- une aide individuelle aux propriétaires de 11 626 € pour un montant global de travaux de 217 065 €.

Ce projet fera l'objet de conventions partenariales signées entre les bénéficiaires et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités des participations financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Jacquard,
- <u>acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à</u> hauteur de 29 126 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat des exercices</u> 2019 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

AIDE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
Le syndicat des copropriétaires du 15 rue Camille de Rochetaillée représenté par Immagence	17 rue Jules Ledin SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 7 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	304 689 €	17 500 €	Opération de Restauration Immobilière (ORI) Composé de 7 logements vacants, les travaux portent sur la réhabilitation complète de l'immeuble et la réfection des parties communes : travaux de maçonnerie, menuiseries extérieures, plomberie, serrurerie, électricité, réfection de la charpente.
TOTAL			1 immeuble de 7 logements locatifs		304 689 €	17 500 €	

AIDES INDIVIDUELLES

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
SCI Chateaucreux 3	17 rue Jules Ledin SAINT- ETIENNE			Non concernée	25 993 €	1 300 €	Les travaux portent sur la création et la réhabilitation complète de 7 logements vacants. Surfaces habitables de 53 m² (2 T3), 95 m² (T4), 49 m² (T2), 50 m² (T2), 67 m² (T3) et 96 m² (T4). Loyers conventionnés sociales de 297 €/mois, 300 €/mois, 316 €/mois, 317 €/mois, 403 €/mois, 570 €/mois et 576 €/mois. Etiquette DPE après travaux : C
SCI Chateaucreux 3					47 940 €	2 397 €	
M. Pascal MANET					25 880 €	1 294 €	
M. Ludovic GRATESSOLLE		Propriétaires bailleurs	7 logements locatifs		26 046 €	1 302 €	
M. Lionel CASTANIER					32 603 €	2 403 €	
M. Raphaël ROUSSET					26 728 €	1 336 €	
M. Raphaël ROUSSET					31 875 €	1 594 €	
TOTAL			7 logements locatifs		217 065 €	11 626 €	